

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES POUR PROTÉGER VOS ÉLEVAGES DE L'INFLUENZA AVIAIRE

Les mouvements de personnes et de matériel sont des risques majeurs de propagation du virus et de contamination.

**TOUTE SUSPICION
DE MALADIE EST À
DÉCLARER
IMMÉDIATEMENT À
SON VÉTÉRINAIRE
SANITAIRE**

Il est ainsi rappelé aux éleveurs de volailles et à tous les intervenants dans les élevages :

⇒ d'utiliser des tenues propres et dédiées à l'élevage et des bottes désinfectées ou à usage unique avant d'entrer dans leurs bâtiments d'élevage

⇒ d'interdire l'accès à toute personne extérieure à l'exploitation. En cas d'absolue nécessité, exiger le respect des mêmes règles de biosécurité

⇒ d'interdire la circulation de tout véhicule extérieur ou l'introduction de matériel non préalablement nettoyé et désinfecté.

**L'EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE DE LUTTE PASSE PAR LA MISE EN PLACE
DE MESURES STRICTES DE BIOSÉCURITÉ
ET IMPLIQUE UN ENGAGEMENT FORT DES PROFESSIONNELS.**

